

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 JANVIER 2017

PRESENTS : M. FOURNAUX, Bourgmestre-Président,
MM. CLOSSET, TUMERELLE, LADOUCE, FLOYMONT, PIGNEUR, Echevins
MM. NAOME, LALOUX O., BODLET, VERMER, BESSEMANS-BOURGUIGNON, LALOUX P.,
BESOHE, BELOT, FERY, PIRE-HEYLENS, TALLIER, TIXHON, NEVE, Conseillers
M. ROUARD, Conseiller et Président du CPAS
Mme PIRSON, Directrice générale f.f.

EXCUSES : BAEKEN, FRANCCART, Conseillers

ABSENTS : BAYENET, Conseiller

LE CONSEIL COMMUNAL STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE :

1. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL PROGRAMMATION 2017-2018 – APPROBATION ET DEMANDE DE SUBSIDES :

Vu le décret du 21 décembre 2006 modifiant les articles L3341-1 à L3341-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à certains investissements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 03 mai 2007 portant exécution du décret modifiant les articles L3341-1 à L3341-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à certains investissements d'intérêt public ;

Considérant le décret du 06/02/2014 modifiant les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un Fonds Régional pour les Investissements Communaux ;

Considérant le décret du 06/02/2014 relatif à une matière dont l'exercice de la compétence a été attribué par la Communauté française à la Région wallonne modifiant l'article L3341-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le circulaire du 05/02/2014 relative aux pièces justificatives à fournir dans le cadre de la mise en œuvre du fonds d'investissement des communes - Dispositions particulières relatives à l'éligibilité des dépenses ;

Considérant que l'Administration communale de Dinant bénéficie d'un montant de subside de 402.735 € pour la programmation 2017-2018 du plan d'investissement communal ;

Vu la proposition du Collège communal du 12/01/2017 ;

A l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan d'investissement des travaux pour la programmation pluriannuelle 2017-2018. Ce programme concerne les investissements suivants, dans l'ordre énoncé :

Intitulé de la fiche	Montant des global de l'investissement
Réfection de voirie rue Tige de Taviet à Sorinnes	269.191,06 €
Réfection de voirie rue de Mahène à Foy-Notre-Dame	177.171,24 €
Réfection de voirie rue de Bry à Falmagne	101.809,18 €
Réfection de voirie rue du Camp-Romain à Furfooz	515.280,83 €
Réfection de voirie rue Saint-Martin à Dinant	143.120,74 €
	1.206.573,05 €

- D'approuver une participation financière communale dans les travaux et investissements énoncés par le plan, au minimum équivalente à la dotation régionale sollicitée.
- De solliciter du Gouvernement wallon et plus particulièrement du Ministre de tutelle l'approbation de notre Plan d'Investissement pour la programmation pluriannuelle 2017-2018.

2. PROCES-VERBAL – APPROBATION :

A l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal du 19 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale f.f.,

M. PIRSON.

Le Président,

R. FOURNAUX.